Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26185-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	29	6	0

Affichage : 23 septembre 2026

Secrétaire de séance : **Gaëtan AUPÈCLE**

L'an deux mille vingt six, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPÈCLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Daniel DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Séverine ROGER, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Yves HUSTÉ.

DEL26/185 – POLICE MUNICIPALE – ACQUISITION DE CAMÉRAS PIÉTONS POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE VIERZON

Le Maire

Considérant que la Ville de Vierzon, dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique, souhaite équiper ses agents de Police municipale de caméras-piétons afin de renforcer leur sécurité, prévenir les incidents au cours des interventions, constater des infractions et être en capacité de fournir les preuves par le biais des images collectées sur la demande de l'autorité judiciaire,

Considérant que la Ville prévoit donc d'acquérir, pour équiper ses agents, 6 caméras piétons ainsi qu'une station de chargement des images avec écran et disque dur,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26185-DE

Considérant que la population sera également informée de la mise en place de ce dispositif par la référence des textes législatifs et réglementaires, le nombre de caméras déployées, l'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données et du délégué à la protection des données et les droits de recours,

Considérant que cette information pourra être faite sur le site internet de la Ville ou par affichage en mairie et/ou dans les locaux de la Police municipale,

Considérant qu'en outre, la convention de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'État, bénéficiera d'une mise à jour afin d'intégrer un paragraphe relatif à cet équipement,

Considérant qu'en dernier lieu, il convient de noter que l'utilisation de ces caméras piétons est subordonnée à une autorisation préfectorale délivrée après examen d'une demande déposée par le Maire de la commune,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du F3SCT en date du 22 juin 2026 et du CST en date du 25 juin 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Sécurité - Tranquillité en date du 9 septembre 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

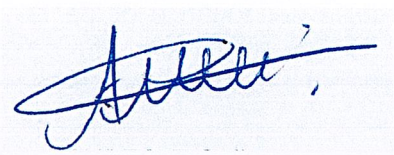
À l'unanimité,

- de doter les policiers municipaux de caméras piétons et de leurs accessoires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures appropriées et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cet équipement supplémentaire,
- d'inscrire ces dépenses au budget de l'exercice 2026.

Pour extrait conforme,

À l'unanimité,

Le secrétaire de séance



Gaëtan AUPÈCLE

Le Maire



Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 23 septembre 2026